Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260518-DELIB562026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

L'an Deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints,
Mme Dominique-Anne MASLO, M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Carole DIEUMEGARD, Mme Ségolène SAVARY, M. Antoine DESBLES, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Antoine DESBLES
Date d'envoi de la convocation : 11 mai 2026
Absente : Mme Maëva FOUGERES BLIE
Absents excusés : M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR (a donné procuration de vote à M. Dominique FOURRIER), M. Antoine MAURET (a donné procuration de vote à M. Antoine DESBLES), Mme Guylène LAMBERT.
Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13
Quorum réuni

DELIBERATION 56/2026 – ETUDE D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG -VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR

Monsieur Le Maire rappelle que le 6 juillet 2022, le conseil municipal a confié la réalisation d'une étude stratégique et prospective pour la dynamisation du centre-bourg, aux cabinets ABE Bouvier Environnement, Atelier Perroteau, architecte urbaniste et Sembreizh, dont les objectifs étaient :

- Envisager un développement limité et maîtrisé de la commune, tout en gardant et en augmentant un « esprit village ».
- Envisager la programmation d'opérations d'équipements, de commerces/activités économiques, logements, aménagement d'espaces publics, dans une logique de sobriété foncière.
- Sensibiliser les propriétaires fonciers du centre-bourg quant à l'opportunité de la densification.
- Mettre en place une stratégie en matière de résorption de la vacance tout en maîtrisant les prix du foncier.
- Imaginer en lien avec la population, les futurs aménagements et bâtiments, pour favoriser la mobilité, le tissu associatif et social, la santé et le sport, et valoriser le patrimoine.
- Prévoir des investissements permettant d'accélérer les transitions énergétiques, numériques et écologiques.

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260518-DELIB562026-DE

Monsieur Le Maire rappelle les différentes étapes de l'étude restitu[illegible] novembre 2023. Monsieur Le Maire présente l'ensemble des fiches actions qui traitent les aménagements prévus, en répondant aux enjeux identifiés :

1- Sécuriser les flux et apaiser le centre-bourg
2- Valoriser le centre-bourg et le rendre attractif
3- Valoriser et conforter les équipements publics
4- Optimiser le foncier et densifier le centre-bourg

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver les fiches actions de l'étude stratégique et prospective pour le dynamisme du centre-bourg, restituée au cours d'une réunion publique le 27 janvier 2024.
- de valider ce schéma d'aménagements comme schéma directeur, dans le but de sa politique de densification urbaine et de limitation de consommation des espaces naturels.

Après en avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les fiches actions de l'étude stratégique et prospective pour le dynamisme du centre-bourg, établie par les cabinets ABE Bouvier Environnement, Atelier Perroteau, architecte urbaniste et Sembreizh, et restituée au cours d'une réunion publique le 27 janvier 2024.
- **VALIDE** ce schéma d'aménagements à long terme comme schéma directeur, dans le but de densifier l'urbanisation dans le centre-bourg et de limiter la consommation des espaces naturels.
- **DIT** que ces fiches actions permettent d'accueillir de nouveaux habitants, sans étaler l'urbanisation, afin de conserver un « esprit village » tout en modernisant les équipements, afin de consolider les effectifs de l'école, de maintenir et développer les commerces et services publics, et d'améliorer la qualité de vie.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 21 mai 2026
et transmission en Préfecture, le 21 mai 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 18 mai 2026
Le Secrétaire de Séance
Antoine DESBLES

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE
ILLE-ET-VILAINE

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh